

# ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER DE NORMANDIE

DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06 MARS 2020

## DÉCISION D'AUGMENTATION DE L'ENVELOPPE PROJET

DEMANDE D'INTERVENTION :	Commune d'ANDE (Département de l'Eure – Communauté d'Agglomération Seine Eure)
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL :	10 novembre 2020 sollicitant l'intervention de l'EPF Normandie et s'engageant au rachat des biens dans le délai de 5 ans.
CASE :	Arrêté du Président de la Communauté d'agglomération Seine <u>Eure</u> en date du 14 décembre 2020, déléguant l'exercice du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section B n°193 à ANDE.
SITUATION DU BIEN :	Terrain sur lequel est édifié un garage double, cadastré section B 193 pour une contenance de <u>361 m<sup>2</sup></u> , sis route d'Herqueville sur le territoire communal.
POS/PLU :	Zone U au PLU + <b>emplacement réservé n°5</b> : bassin de rétention des eaux pluviales (B 192 et 193).
PROJET :	Création d'un bassin recevant les eaux pluviales.
COMITÉ D'ENGAGEMENT :	<u>07 décembre 2020</u> – Avis favorable
PROPRIÉTAIRE :	<b>Epoux BRASSARD</b>
ÉVALUATION DOMANIALE :	Montant inférieur au seuil de consultation obligatoire de France Domaine
IMPUTATION :	<b>Compte n°924 592 « Route d'Herqueville »</b> <b>Enveloppe projet initiale de 21.000 € + 2 625 €, soit une nouvelle enveloppe projet de <u>23.625 €</u></b>

Décision emportant acceptation de la délégation du droit de préemption urbain sur la parcelle cadastrée section B n°193 à ANDE consentie par la Collectivité titulaire.

Rouen, le 07 avril 2021

Le Directeur Général de l'EPF Normandie,

L'Adjoint au Secrétaire Général  
pour les Affaires Régionales,  
en charge du pôle "Politiques Publiques"



**Dominique LEPETIT**

*Gilles Gal*

Signé par Gilles Gal

✓ Signé et certifié par **youSign**

09 AVR. 2021